Soixantième année. - N ° 209 A Vendredi 30 octobre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3338

35 – ILLE-ET-VILAINE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-MALO

Extrait de jugement

Date : 19 août 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
VILLA LA FREGATE.
Forme : syndicat de copropriété.
Activité : non précisée.
Adresse : 3, impasse de la Vigie, 35400 Saint-Malo.
Complément de jugement : Par ordonnance du 19 août 2026 RG n°2026/164 rendue par Monsieur le vice-président du tribunal judiciaire de Saint-Malo, au regard de l'article 29-1 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965, la société Syndxpert, en la personne de M. PROGEAS Laurent, a été désignée administrateur provisoire du syndicat de la copropriété Villa La Frégate sis 10, avenue George V à Dinard (35800), pour une durée de 12 mois renouvelable, et avec pour mission de prendre toutes les mesures nécessaires au rétablissement du fonctionnement normal de la copropriété. L'ordonnance confère à l'administrateur provisoire tous les pouvoirs du syndic, de l'assemblée générale des copropriétaires, à l'exception de ceux prévus à l'article 26, a) et b), de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965, et du conseil syndical. Les créanciers de cette copropriété sont invités à déclarer, dans un délai de 3 (trois) mois à compter de la publication de l'avis au BODACC, leurs créances à l'adresse suivante : SyndXpert Selarl, Monsieur Laurent PROGEAS, 3, impasse de la Vigie 35400 Saint-Malo. Les créanciers sont informés que l'exigibilité des créances est suspendue pendant une durée de 12 mois à compter de l'ordonnance et qu'elle peut être prorogée jusqu'à 30 mois sur demande formulée par requête de l'administrateur provisoire. N° RG : 2026/164